



Conseil économique et social

Distr. générale
13 janvier 2010
Français
Original: anglais

Commission économique pour l'Europe

Comité de la coopération et de l'intégration économiques

Équipe de spécialistes des politiques d'innovation et de compétitivité

Troisième réunion

Genève, 25 et 26 mars 2010

Ordre du jour provisoire annoté de la troisième réunion*

qui se tiendra au Palais des Nations, à Genève, et s'ouvrira le 25 mars 2010 à 10 heures

I. Ordre du jour provisoire

1. Adoption de l'ordre du jour et élection du Bureau.
2. Débat de fond.
3. Examen des travaux accomplis depuis la deuxième réunion.
4. Réalisation des travaux prévus pour 2010.
5. Activités de renforcement des capacités.
6. Programme de travail futur.
7. Questions diverses.

* Les membres des délégations qui participent à des réunions tenues au Palais des Nations sont tenus de remplir le formulaire d'inscription téléchargeable depuis le site <http://www.unece.org/ie/welcome/dc/regfe.pdf> et le faire parvenir au secrétariat, soit par courrier électronique (ceci@unece.org), soit par télécopie (+41 22 917 01 78). Il leur faut, avant la session (sauf s'ils sont membres d'une mission sise à Genève), se présenter munis d'une carte d'identité ou d'un passeport en cours de validité au Bureau des cartes d'identité de la Section de la sécurité et de la sûreté de l'ONUG, situé au portail de Pregny, 8-14 avenue de la Paix, pour se faire délivrer une plaquette d'identité. En cas de difficulté d'accès au Palais des Nations, se mettre en rapport avec le secrétariat à l'adresse ceci@unece.org ou par téléphone au +41 22 917 15 55. Les membres des délégations pourront obtenir un complément d'information sur le site Web de la CEE à l'adresse <http://www.unece.org/ceci/addinf.html>.

II. Annotations

Point 1

Adoption de l'ordre du jour et élection du Bureau

1. L'Équipe de spécialistes des politiques d'innovation et de compétitivité adoptera l'ordre du jour de sa troisième réunion.
2. L'importance croissante accordée au renforcement des capacités dans le Programme de travail du Comité de la coopération et de l'intégration économiques (CECI) de la CEE rend nécessaire une participation accrue des Équipes de spécialistes du CECI aux activités sur le terrain, au détriment des réunions formelles des Équipes, qui sont moins fréquentes. À leur tour, les exigences relatives à la planification et à la gestion harmonieuses des travaux actuels de l'Équipe et la nécessité de répondre à des demandes nouvelles ou ponctuelles des États membres de la CEE rendent nécessaire une coordination étroite et efficace, à la fois entre les membres du Bureau de l'Équipe (Président et Vice-Présidents) et entre le Bureau et le secrétariat. Compte tenu de cette évolution, l'Équipe souhaitera peut-être revoir la composition de son Bureau et décider de la modifier.

Point 2

Débat de fond

3. Comme le prévoit le Programme de travail du Comité pour 2009-2010 (ECE/CECI/2008/2), ce débat de fond sera organisé sous la forme d'un Séminaire de politique appliquée consacré au thème de la «Promotion de l'innovation dans le secteur des services», auquel participeront, outre les membres de l'Équipe, des responsables politiques, des spécialistes de l'innovation et des représentants d'organisations internationales et d'associations professionnelles, ainsi que des universitaires.
4. Les discussions s'articuleront autour d'un certain nombre de domaines thématiques et d'exposés, entre lesquels les participants auront le temps de dialoguer. Les délibérations menées au titre de ce point permettront à un large éventail de parties prenantes de participer au débat sur un pied d'égalité.
5. Conformément à l'orientation stratégique adoptée pour les travaux de l'Équipe visant à promouvoir l'exécution à l'avenir d'activités de renforcement des capacités, les débats devraient mettre l'accent sur les aspects pratiques de la politique de promotion de l'innovation dans le secteur des services.
6. Le programme détaillé du Séminaire de politique appliquée sera établi au cours de consultations avec le Bureau de l'Équipe et communiqué aux participants au plus tard une semaine avant l'ouverture de la réunion.

Point 3

Examen des travaux accomplis depuis la deuxième réunion

7. Le Président informera les membres de l'Équipe de spécialistes des résultats clefs et des faits saillants des travaux réalisés en 2008-2009:
 - a) Examen comparatif «Améliorer la capacité d'innovation des entreprises. Moyens d'action et mesures concrètes» (ECE/CECI/8);
 - b) Synthèse des moyens d'action susceptibles de créer un environnement propice au développement de l'innovation (ECE/CECI/2008/3);

c) Contribution à la Conférence internationale sur le thème «Un développement fondé sur le savoir», tenue à Minsk, du 10 au 12 juin 2009 (ECE/CECI/CONF.5/2);

d) Contribution à la Conférence internationale de haut niveau sur la promotion de projets d'entreprise fondés sur l'innovation dans la région de la CEE, tenue à Genève, les 28 et 29 septembre 2009 (ECE/CECI/2009/2);

e) Contribution au Séminaire régional de renforcement des capacités sur le financement des entreprises innovantes, la commercialisation de la propriété intellectuelle et les partenariats public-privé, tenu à Bichkek, les 10 et 11 novembre 2009.

8. Le Programme de travail du Comité pour 2009-2010 prévoit l'élaboration d'outils pédagogiques et de modules de formation, sur la base de documents normatifs à caractère directif approuvés par le Comité, en vue de les utiliser dans le cadre de séminaires de renforcement des capacités et de cours de formation. Le secrétariat informera les membres de l'Équipe des progrès réalisés dans l'élaboration de modules de formation consacrés à la promotion de projets d'entreprise et de la croissance des nouvelles entreprises innovantes, conformément au Programme de travail du Comité pour 2009-2010.

9. À sa troisième réunion, tenue du 3 au 5 décembre 2008, le Comité a proposé d'adopter une approche intégrée dans le cadre de certaines activités à caractère directif ou de renforcement des capacités en traitant de questions et de thèmes spécifiques recoupant plusieurs domaines thématiques. Le secrétariat informera les membres de l'Équipe des travaux réalisés dans d'autres domaines thématiques du sous-programme sur la coopération et l'intégration économiques ainsi que des activités transversales menées en liaison avec d'autres domaines thématiques pertinents du Comité en 2009, afin de placer les activités des Équipes dans une perspective plus large et de contribuer à identifier des liens et d'autres possibilités en vue d'activités transversales à l'avenir.

10. Les membres de l'Équipe auront alors l'occasion de faire le bilan des activités réalisées, d'examiner des moyens efficaces de diffusion des résultats obtenus par l'Équipe et de réfléchir aux moyens de tirer parti des synergies possibles avec les travaux effectués dans d'autres domaines thématiques. Compte tenu de l'importance accrue accordée dans le Programme de travail du Comité aux activités de renforcement des capacités, l'Équipe souhaitera peut-être examiner les moyens de faire en sorte que les résultats de ses travaux normatifs et à caractère directif puissent être utilisés et adaptés à ces fins.

Point 4

Réalisation des travaux prévus pour 2010

11. Conformément au Programme de travail du Comité pour la période 2009-2010, il est prévu que l'Équipe participe à l'établissement du document intitulé «Moyens d'action pour la promotion de l'innovation dans le secteur des services», qui sera soumis pour examen à la cinquième session du Comité.

12. Ce document se fondera sur les principales conclusions du Séminaire de politique appliquée sur la «Promotion de l'innovation dans le secteur des services» et sera élaboré et révisé dans le cadre d'un processus de consultations avec les membres de l'Équipe et d'autres experts. Le secrétariat invitera les membres de l'Équipe à envisager l'élaboration éventuelle d'autres produits connexes, notamment une publication de la CEE contenant des contributions d'auteurs et de brèves notes d'orientation, afin de mieux diffuser les messages d'orientation dans l'ensemble de la région de la CEE.

13. L'Équipe débattera des détails de la mise en œuvre des activités envisagées pour 2010, notamment de l'orientation concrète des travaux à entreprendre et des délais pour leur exécution.

Point 5

Activités de renforcement des capacités

14. Le Programme de travail du Comité accorde une importance croissante à la coopération technique déterminée par la demande et aux activités de renforcement des capacités dans les pays à économie en transition qui le demandent. De nombreuses activités récentes en matière de renforcement des capacités ont été le résultat d'une collaboration entre différentes équipes de spécialistes et réseaux d'experts, constituant ainsi des synergies entre les domaines thématiques (ECE/CECI/2009/4). À sa quatrième session, le Comité s'est félicité du nombre croissant de services de coopération technique et d'activités de renforcement des capacités et a demandé au secrétariat de continuer à rechercher des synergies avec les travaux et les activités en matière de renforcement des capacités organisés par les différentes équipes de spécialistes et réseaux d'experts (ECE/CECI/2009/2).

15. Conformément au Programme de travail du Comité pour 2009-2010 et compte tenu des expressions d'intérêts reçues à ce jour, le secrétariat informera les membres de l'Équipe des activités de consultation et de renforcement des capacités dont la mise en œuvre est prévue en 2010, en collaboration avec d'autres équipes de spécialistes et réseaux d'experts.

16. Les participants sont invités à faire savoir à la réunion si les États membres de la CEE et d'autres parties prenantes ne souhaiteraient pas offrir divers types d'appui extrabudgétaire (tels que financements ou contributions en nature, notamment organisation de séminaires, programmes de jumelage ou initiatives de mise en réseau) aux fins des activités de renforcement des capacités. Les membres de l'Équipe, en particulier ceux qui sont originaires de pays en transition, sont encouragés à exposer leur point de vue sur les besoins spécifiques en matière de services consultatifs qui pourraient servir de référence pour orienter la planification des activités de renforcement des capacités à l'avenir.

Point 6

Programme de travail futur

17. À sa quatrième réunion, tenue du 28 au 30 septembre 2009, le Comité a pris note de la nécessité de commencer les travaux préparatoires destinés à faire coïncider son programme de travail avec le prochain cycle de programmation, et a invité les équipes de spécialistes à formuler des propositions concernant leurs travaux futurs à leurs prochaines sessions en 2010 et à les lui présenter à sa cinquième réunion, prévue du 1^{er} au 3 décembre 2010 (ECE/CECI/2009/2).

18. Le secrétariat tiendra les membres de l'Équipe informés des échanges qu'il aura avec le Bureau du Comité concernant les orientations possibles des travaux futurs, afin de faire des recommandations et de faciliter les débats concernant les activités éventuelles de l'Équipe de spécialistes à l'avenir. Les membres de l'Équipe seront invités à partager leurs vues sur les propositions faites et à faire d'autres observations sur les activités possibles et les actions de l'Équipe au cours du prochain cycle de programmation.

19. Les membres de l'Équipe sont encouragés à prendre en considération l'Évaluation des résultats du sous-programme pour 2008-2009 (ECE/CECI/2009/5) lors de la présentation et de l'évaluation des propositions pour le futur Programme de travail, en particulier pour ce qui concerne la nécessité d'élaborer des recommandations plus spécifiques à un pays ou une sous-région, la participation d'experts locaux à la préparation des études et les propositions relatives à l'organisation des activités de formation.

20. Le secrétariat informera les membres de l'Équipe et sollicitera leur point de vue sur la possibilité d'entreprendre et de mener à bien des Études de performance en matière

d'innovation au niveau national dans les pays qui souhaitent y participer. Cette activité pourrait constituer une nouvelle orientation pour les travaux de l'Équipe et contribuerait à renforcer encore sa visibilité internationale. Le secrétariat informera l'Équipe des mesures d'étude préliminaires prises dans ce sens, notamment de la possibilité d'entreprendre un projet pilote d'Étude. L'Équipe voudra sans doute examiner l'utilité d'élaborer un projet de proposition qui sera soumis à l'examen du Comité à sa cinquième réunion.

Point 7

Questions diverses

21. Eu égard à l'évolution rapide des affiliations professionnelles et à la variété des tâches réalisées par les équipes de spécialistes du Comité, le Comité a invité, à sa quatrième réunion, le secrétariat à revoir la composition des équipes de spécialistes et, le cas échéant, à contacter les États membres pour leur demander de désigner de nouveaux membres dans les équipes (ECE/CECI/2009/2). Le secrétariat informera l'Équipe des progrès réalisés dans le cadre de cette action continue. Les membres de l'Équipe sont encouragés à soutenir activement le renforcement du groupe en procédant à de nouvelles désignations de parties intéressées.

22. L'Équipe étudiera la procédure pour l'adoption du rapport sur les travaux de sa troisième réunion. Le projet de rapport sera établi par le secrétariat au plus tard dix jours après la fin de la réunion et sera examiné et adopté par le Bureau (Président et Vice-Présidents) au nom de l'Équipe. Celle-ci décidera aussi des dates possibles de sa quatrième réunion.

Annexe

Calendrier provisoire

Date et heures	Points de l'ordre du jour
Jeudi 25 mars 2010	
10 h 00-13 h 00	Point 1. Adoption de l'ordre du jour et élection du Bureau Point 2. Débat de fond: Séminaire de politique appliquée sur la «Promotion de l'innovation dans le secteur des services»
13 h 00-15 h 00	Pause déjeuner
15 h 00-18 h 00	Point 2. Débat de fond: Séminaire de politique appliquée sur la «Promotion de l'innovation dans le secteur des services» (<i>suite</i>)
Vendredi 26 mars 2010	
10 h 00-13 h 00	Point 3. Examen des travaux accomplis depuis la deuxième réunion Point 4. Réalisation des travaux prévus pour 2010 Point 5. Activités de renforcement des capacités
13 h 00-15 h 00	Pause déjeuner
15 h 00-18 h 00	Point 6. Programme de travail futur Point 7. Questions diverses